

## Code de vie

Les règles de vie se regroupent sous un seul thème, soit le respect.

le respect de soi,  
le respect des autres,  
le respect de l'environnement.

Les enfants recevront des infractions mineures ou majeures selon le degré de gravité du geste posé.

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

### Infractions mineures

Les infractions mineures sont utilisées par tous les intervenants(es) de l'école. Elles seront attribuées à votre enfant s'il ne respecte pas une **règle de fonctionnement**. Elles seront consignées à l'agenda. L'intervenant se chargera de faire le suivi et d'imposer une conséquence ou un geste réparateur s'il y a lieu.

*Conséquences en lien avec l'infraction mineure :*

Lorsque l'élève totalise 3 infractions mineures du même type, celui-ci se verra attribuer une séance de réflexion pendant la période du dîner.

### Infractions majeures

Les infractions majeures sont utilisées par les intervenants de l'école lors de comportements considérés plus graves tels que :

- L'impolitesse et le langage
- La violence
- Les conflits / l'intimidation
- Le vol ou le vandalisme

Chaque fois que votre enfant a une infraction majeure, il devra faire une séance de réflexion sur la période du dîner. Les infractions majeures seront consignées à l'agenda. De plus, l'intervenant ou la direction se chargera de faire le suivi et d'imposer une conséquence selon la gravité de l'infraction.

*Conséquences en lien avec l'infraction majeure :*

1<sup>re</sup> infraction > Séance de réflexion

2<sup>e</sup> infraction > Séance de réflexion

3<sup>e</sup> infraction > Séance de réflexion

4<sup>e</sup> infraction > Séance de réflexion

5<sup>e</sup> infraction > Séance de réflexion

} Suivi par la direction et la T.E.S.

**J'ai pris connaissance du code de vie.**

\_\_\_\_\_  
Signature d'un parent

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève